



Office Fédéral de la Communication
Direction
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne

Lausanne, le 19 février 2008

Consultation sur les demandes de concession radios

Monsieur le Directeur,

Rouge fm s'est penchée attentivement sur les demandes de concessions soumises en consultation. Elle se prononcera sur les demandes radios et plus particulièrement sur la zone « Arc lémanique No2 » et celle de l'Arc jurassien.

Rouge fm s'engage sur un maintien des quatre acteurs actuels à savoir elle-même, Radio Lac, Lausanne fm et One fm.

Leur expérience, leur audience et notoriété auprès des auditeurs ainsi que leur engagement de tous les instants pour produire et diffuser des programmes de qualité sur l'ensemble de leur zone de diffusion sont, entre autres, des facteurs qui doivent contribuer au maintien de ces 4 acteurs.

De plus et à notre sens, Rouge fm et Radio Lac respectent le mandat de prestations.

En ce qui concerne l'Arc jurassien et la concession sans quote part de la redevance, Rouge fm considère que dans un souci de complémentarité et de synergies évidentes avec BNJ FM, il est souhaitable de l'attribuer à ARC FM SA

Nous restons à votre entière disposition et nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Rouge fm SA

Frédéric Piancastelli
Directeur Général

Rouge FM SA – En Budron A6 – 1052 – Le Mont-sur-Lausanne
Tél : 021/ 654 60 10 – Fax : 021/ 654 60 11 www.rougefm.com